



VILLE DE  
NOTRE-DAME-  
DES-PRAIRIES

**CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
DES PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER  
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM,  
LAQUELLE PROCÉDURE S'EST TENUE LE 27 AVRIL 2023.**

**Règlement n° 1336-2023**

AFIN DE POURVOIR AUX FRAIS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES ET PRÉALABLES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SEGMENT DE LA RUE GAUTHIER NORD COMPRIS ENTRE LE PASSAGE À NIVEAU DU CANADIEN NATIONAL ET LA RUE COULOMBE ET POURVOYANT À L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 652 600 \$ À CETTE FIN

Je soussignée, Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, certifie :

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 3 avril 2023;

QUE le règlement 1336-2023 a été adopté le 17 avril 2023;

QU'un avis public a été publié en date du 19 avril 2023 afin que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

QUE la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter s'est tenue le 27 avril 2023;

QUE le nombre de personnes habiles à voter était de SEPT MILLE NEUF CENT CINQ (7 905) et que le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 1336-2023 fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de HUIT CENT UN (801).

QUE le nombre de signature apposée est de zéro (0);

EN CONSÉQUENCE, je déclare que le règlement 1336-2023 pourra entrer en vigueur, suite à l'obtention de l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation.

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, ce 28 avril 2023.

Nancy Bellerose  
Directrice des affaires juridiques et greffière